



**Bureau du remplacement et du recrutement**

DPE 3

Affaire suivie par :

Sandrine Weiss

Tél. 03 88 23 39 03

Mél : [sandrine.weiss@ac-strasbourg.fr](mailto:sandrine.weiss@ac-strasbourg.fr)

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg Cedex 09

Monsieur le recteur

aux

Agents contractuels de l'Académie de  
Strasbourg

Strasbourg, le 23 mai 2025

**Objet : Evaluation professionnelle annuelle 2024-2025 et vœux d'affectation pour la rentrée 2025.**

**Références : Code général de la fonction publique.**

**Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat.**

**Circulaire DPE n°39 du 13/05/2025 (disponible sur PARTAGE)**

Dans le cadre des opérations de préparation de rentrée 2025, il vous appartient, en qualité d'agent contractuel ayant exercé des fonctions de conseiller en formation professionnelle, d'agent de l'équipe mobile de sécurité, d'assistant d'éducation (uniquement en CDI), d'enseignement, d'éducation ou de psychologue de l'éducation nationale durant l'année scolaire 2024/2025, d'émettre vos vœux d'affectation pour la rentrée prochaine.

Cette démarche est **obligatoire pour tous les agents et doit impérativement être effectuée au plus tard le 26/05/2025** via l'application COLIBRIS en suivant ce lien : <https://demarches-strasbourg.colibris.education.gouv.fr/evaluation-des-personnels-contractuels-et-des-maitres-delegues-rentree-2025-voeux-agent/>



Vous complétez votre fiche avec les éléments nécessaires à la bonne gestion de votre dossier et renseignez vos vœux qui seront alors consultables par vos évaluateurs. L'absence de saisie entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier et vos vœux lors des opérations de rentrée.

Dans le même temps, il a été demandé à votre chef d'établissement, chef de service et/ou inspecteur d'académie de procéder à votre évaluation. Ces évaluations vous seront notifiées par courrier électronique.

Les services du rectorat prendront connaissance de l'ensemble des vœux et évaluations émis avant de rendre une décision finale autorisant ou non un éventuel renouvellement de contrat. Cette décision vous sera également notifiée par courrier électronique.

Je vous encourage à renseigner vos vœux le plus tôt possible et **au plus tard le 26/05/2025, délai de rigueur**, afin que vos évaluateurs et le rectorat en soient rapidement informés, les opérations de préparation de la rentrée 2025 ayant déjà débuté.

**Pour le recteur et par délégation,  
la responsable de la division des personnels enseignants**

*signé*

Evelyne Grundler